

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE CHANGEMENT DE CATEGORIE ET DE CHANGEMENT DE DENOMINATION

FCP SMART EQUILIBRE

Fonds commun de placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n°64-2014 du 23 décembre 2014
Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 5 novembre 2020 d'octroyer :

- Un agrément pour le changement de la catégorie de « FCP SMART EQUILIBRE » de FCP mixte à FCP obligataire.
- Un agrément pour le changement de la dénomination de « FCP SMART EQUILIBRE » en « FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE »